



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais de cure

Question écrite n° 69252

Texte de la question

M. Robert Lamy attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur l'avenir du remboursement des cures. La menace de baisse de remboursement, contenue dans le plan stratégique de la CNAM, en 1999, ne semble plus aujourd'hui d'actualité. Néanmoins, les modalités du remboursement des cures thermales ont été, une nouvelle fois, posées, suscitant l'inquiétude légitime des curistes. Pourtant, l'efficacité thérapeutique n'est plus à démontrer. En effet, ce traitement permet de soigner naturellement des milliers de curistes par an qui ne pourraient assurer seuls cette dépense. De plus, le coût pour l'assurance maladie du thermalisme, qui traite près de 600 000 curistes, est largement compensé par des économies de médicaments. Il lui demande de lui faire connaître ses intentions sur l'avenir de la prise en charge de ces soins curatifs et préventifs par la sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69252

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6589